



MAIRIE DE LAZ CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**

Présents : 13

Votants : 13

**L'an Deux Mil Quinze
le 18 décembre,**

le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/12/2015

Etaient présents : Mme BARRE Annick, MM. BALLAVEN Louis, RIOU Jean-Yves, ALLAIN Mikaël,, Mmes, MAHE Françoise, PIQUET Eliane, MM. SINQUIN Louis, JACQ Jean , KERAVAL Jean-Paul et DREAU Dominique, Mme PERENNEC Yvette. LEVENEZ Nicolas, KERIVOIS Corinne

Absents : HUGUENIN Hervé, GUEGUEN Emile

Secrétaire de séance : Mme. MAHE Françoise

Etaient également présents : Mme EVENNOU Valérie, Secrétaire de Mairie.

La séance débute à 20h30

1. Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 Décembre 2015

Madame le Maire fait lecture aux conseillers du compte rendu du conseil municipal du jeudi 3 décembre 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Approuve le compte rendu du conseil municipal du 3 Décembre 2015.

2. Projet de revitalisation du centre bourg, choix du scénario de la SAFI :

Madame le Maire fait part au conseil de l'avancée du projet de revitalisation du bourg, plusieurs scénarios ont été proposés par la SAFI qui opérerait plus vers tout ou partie construction neuve, au vu des résultats des diagnostics parasitaires et de structure il apparait que les bâtiments sont saints, ce qui avait également été perçu par un professionnel et de l'association APPROCHE.

Madame le Maire fait donc part aux Conseillers des scénarios proposés par la SAFI et leur demande d'exprimer leur choix :

Les scénarios 1 et 3 proposent une démolition des bâtiments de l'ancienne école en totalité et restructuration de la salle communale, le scénario 3 ne prenant pas compte de la bibliothèque.

Scénario 2 : Réhabilitation d'une partie de l'école et démolition du 46 bis pour une construction neuve + rénovation de la salle communale.

Scénario 4 : Réhabilitation des 3 bâtiments de l'ancienne école + rénovation de la salle communale.

Considérant qu'il est essentiel de conserver le patrimoine du bourg et dans la mesure où les diagnostics sont bons,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents,

Retient le choix du scénario numéro 4,

Autorise madame le Maire à poursuivre le projet d'après le scénario 4.

3. Objet : Lancement de consultation pour les jeux et agrès du parcours Ludo sportif :

Madame Le Maire présente aux Conseillers différents jeux et agrès pour le parcours Ludo sportif ; elle présente également un devis pour différents aménagements.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ;

Décide le lancement de la consultation pour les jeux et agrès pour le parcours Ludo Sportif a à hauteur de 10 000 € comme prévu initialement au budget 2015.

Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaire à la consultation.

4. Objet : Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur Municipal à Laz

Vu l'Article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales aux Agents des Services Extérieurs de l'Etat ;

Vu l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 fixant le mode de calcul de l'Indemnité de Conseil allouée aux Receveurs Municipaux ;

Considérant qu'en cas de changement de l'Assemblée délibération ou du Comptable du Trésor, une nouvelle délibération doit être prise ;

Considérant que, sur demande de Madame le Maire, Monsieur Joël GARIN accepte de fournir des prestations énumérées à l'Article 1 de l'Arrêté Ministériel du 16 Décembre 1983 ;

Le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer l'indemnité de conseil à M. Joël GARIN, Receveur Municipal à Laz, selon les modalités suivantes :

Indemnité de conseil 2015	403.72 €
Taux de l'indemnité 100 %	411.97 €
Indemnité de confection budget	30,49 €
Montant brut	442.46 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Attribue l'indemnité de conseil à M. Joël GARIN au taux de 100% pour un montant brut de 442.46 € ;
- Attribue l'indemnité de confection budget à M. Joël GARIN pour un montant de 30,49 €

- Ces indemnités seront versées chaque année à M. Joël GARIN, Receveur Municipal chargé de gérer les fonds communaux.

5.Objet : Décisions modificatives :

Les décisions modificatives concernent les budgets « Commune » et « Eau ».
Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que les décisions modificatives recensent les dépenses pressenties jusqu'à la fin de l'exercice.

Budget communal :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6411 Personnel titulaire :	+ 12 000 €
022 Dépenses imprévues:	+ 2 000 €
Compte 61522 Bâtiments:	- 14 000 €

TOTAL : **0 €**

Budget eau :

Dépenses de fonctionnement :

6063 Fournitures	+ 830 €
6061 Electricité	+ 1107 €
615 Entretien	+ 538 €
622 Honoraires	+ 653 €
6378 Agence de l'eau prlv	+ 3 538 €
701249 Agence de l'eau redev poll	+ 1 200 €
TOTAL :	7 866€

Recettes de fonctionnement :

7068 Pose de Compteurs	+ 1 934 €
7011 Facturation eau	+ 3 000 €
701241 Redevance poll	+ 2 932 €
TOTAL :	7 866€

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les décisions modificatives présentées pour les budgets : Commune et Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise, à l'unanimité, les ouvertures de crédit préconisées au titre des budgets Commune et Eau.**

6. Objet : Modalités d'attribution des dépenses pour évènements divers :

Madame Le Maire propose aux Conseillers de fixer un montant pour les dépenses lors d'évènements spécifiques.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal décide l'attribution des dépenses comme suit :

- Départ en retraite : 145 € plus un bouquet de fleur à 35 €.
- Mariage : Bouquet d'une valeur de 35 € et un vase « Henriot ».
- Naissance : Bouquet d'une valeur de 35 €.
- Noël des agents : Panier garni d'une valeur de 50 € et une plante.
- Evénement exceptionnel : Un vase « Henriot » ou mug à l'effigie de la commune.
- Décès : Parution dans la presse, gerbe ou don selon le désir de la famille à hauteur de 50 €.

7. Objet : Notification des taux de redevance pollution domestique et modernisation des réseaux :

Lors du conseil municipal du 3 décembre, le taux de redevance pollution avait été fixé à 0.31 € et le taux de redevance pour la modernisation des réseaux avait été fixé à 0.19 €.

L'agence de l'eau nous a fait parvenir le 10 décembre un nouveau taux de redevance à appliquer au 01/01/2016.

Les taux ont été adoptés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau par délibération n° 205-206 du 8 octobre 2015 après avis préalable conforme du comité de bassin. Cette délibération a été publiée au journal officiel de 27 octobre 2015.

Le taux de redevance pour pollution domestique, perçue auprès de l'exploitant du service de distribution d'eau potable et dont l'assiette est le volume d'eau facturé aux abonnées du service, sont les suivants **pour 2016 est :**

0.30 €/m³

Le taux de redevance pour modernisation des réseaux de collecte, perçue auprès de l'exploitant du service assurant la facturation de la redevance assainissement, et dont l'assiette est le volume d'eau retenu pour le calcul de la redevance assainissement **pour 2016 est :**

0.18 €/m³

8. Objet : Avis sur le schéma vélo :

Madame le Maire expose la demande de concertation sur le projet de véloroute/voie verte sur le chemin de hallage du Canal de Nantes à Brest qui émane du Conseil Départemental :

Le Département du Finistère s'est doté d'un schéma vélo en 2002. Depuis cette date, il met en œuvre une politique cyclable volontariste qui vise à aménager de grands itinéraires et développer les différentes pratiques du vélo : touristique, de loisir, au quotidien et pour tous les publics.

Inscrit dans le schéma départemental et régional des véloroutes et voies vertes en Bretagne, le projet de véloroute sur le chemin de hallage du Canal de Nantes à Brest constitue un itinéraire à fort potentiel en Finistère.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal émet l'avis et les propositions suivants :

- Remplacement de l'attelage pour le ramassage des ordures ménagères par des vélos électriques.
- Aménagement de sorties vers les communes riveraines avec signalisation de ces dernières.
- Aménagement des aires de stationnement et pique nique aux embranchements voies verte/voies communales (Pont Pol) avec signalétique touristique pour promouvoir le patrimoine local.
- Libre circulation des pêcheurs en voiture,
- Meilleur entretien des rives, notamment en contre-hallage.
- Garder les chiens en laisse.
- Le fait que les pistes soient cyclables ne doit pas empêcher la circulation des chevaux.

9. Objet : Délégation de signature :

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de délégation de signature à l'agent titulaire en charge des actes d'état civil.

Vu l'article L2122-32 et R 2122-10 du code des collectivités territoriales,

L'agent titulaire d'accueil de la mairie est déléguée pour une durée allant du 01/01/2016 au 31/12/2016, sous la responsabilité de Mme le Maire dans les fonctions d'état civil.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

Décide la délégation dans les fonctions d'officier d'état civil à l'agent titulaire.

Autorise Madame le maire à faire l'arrêté de délégation.

10. Objet : Questions diverses :

a) Dératisation : le contrat de dératisation s'achève, deux devis ont été proposés, Le Conseil propose de revoir les termes du contrat pour alléger le coût sachant que la plupart des agriculteurs ont leur propre contrat.

b) Rapport d'activité de la CCHC concernant les ordures ménagères : le rapport 2014 du SIRCOB était manquant lors de l'envoi du 20 juillet 2015 et vient donc le compléter ; Madame le Maire en fait lecture aux Conseillers.

c) Carrefour de l'eau : Madame le Maire informe les Conseillers que le programme du carrefour de l'eau qui aura lieu les 27 et 28 janvier à Rennes est consultable en Mairie.

d) Panneaux indicatifs : Madame le Maire propose aux conseillers d'installer des nouveaux panneaux indicateurs pour le salon de la coiffeuse ainsi que pour le cabinet infirmier ; Les emplacements ayant été déterminés leur mise en place se fera en début d'année.

e) Vœux du Maire : Ils auront lieu le samedi 9 Janvier au Point de Vue à 11h 00.

f) Médailles : La médaille de Monsieur Le Roux lui sera remise à l'occasion des vœux 2016, La commune va également se renseigner pour Monsieur Riou qui approche la quarantaine d'années au service de la commune.

La séance est levée à 23 h 45.